

ASSEMBLÉE DU 29 août 2019

Procès-verbal de l'assemblée **ordinaire** de la Société de transport de l'Outaouais tenue au siège social de la Société, le jeudi, 29 août 2019.

Sont présents :

Madame Myriam Nadeau, présidente, conseillère de la Ville de Gatineau
Madame Audrey Bureau, vice-présidente, conseillère de la Ville de Gatineau
Madame Maude Marquis-Bissonnette, conseillère de la Ville de Gatineau
Monsieur Jocelyn Blondin, conseiller de la Ville de Gatineau
Monsieur Martin Lajeunesse, conseiller de la Ville de Gatineau
Madame Marie-Pier Bouladier, représentante des usagers du transport adapté
Monsieur François-Michel Brière, représentant des usagers du transport régulier

Sont également présents :

Monsieur Marc Rousseau, directeur général
Monsieur Jean Brunet, directeur général adjoint – Ressources humaines et services administratifs partagés
Monsieur Richard Vézina, secrétaire corporatif et responsable du contentieux

Ouverture de l'assemblée

Période de questions :

M. Dominique L'Heureux, usager du transport en commun, soulève une question quant à l'arrimage du train léger d'OC Transpo au centre-ville. Il demande également si le service de navette pour le Coloris automnal sera offert à nouveau cette année.

CA-2019-070

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR madame Audrey Bureau
APPUYÉ PAR monsieur Jocelyn Blondin
ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. **Ouverture de l'assemblée**
 - 1.1 Période de questions

2. **Secrétariat**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
 - 2.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 27 juin 2019

3. **Direction générale**
 - 3.1

4. **Direction - gestion de projets**
 - 4.1 Prolongation du contrat de chargé de projets – systèmes de transport intelligents
 - 4.2 Promesse de cession en faveur de la Ville de Gatineau – (lot 6 326 197) rue Georges

5. **Direction des finances**
 - 5.1 Émission d'obligations au montant de 42 373 000 \$
 - 5.1.1. Adjudication d'une émission d'obligations au montant de 42 373 000 \$

- 5.1.2. Modifications aux Règlements d'emprunt numéros 116, 128 et 138, concordance, courte échéance et prolongation
- 5.2. Règlement d'emprunt numéro 155 autorisant un emprunt de 1 500 000 \$ pour la construction d'un parc-o-bus dans le secteur Buckingham

- 6. **Direction développement, marketing et communications**
 - 6.1

- 7. **Direction des opérations**
 - 7.1 Octroi de contrat – acquisition de vérins pour le CAAG
 - 7.2 Octroi de contrat – travaux de remplacement de vérins au CAAG
 - 7.3 Octroi de contrat – acquisition de boîtes de perception
 - 7.4 Octroi de contrat – location de pneus pour autobus
 - 7.5 Octroi de contrat – construction de dalles de béton pour abribus

- 8. **Direction des ressources informationnelles**
 - 8.1

- 9. **Direction des ressources humaines**
 - 9.1 Confirmation de statut de M. Steve Chapdelaine au poste de directeur de l'Approvisionnement

- 10. **Direction de l'approvisionnement**
 - 10.1

- 11. **Levée de l'assemblée**

CA-2019-071

Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 27 juin 2019

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Michel Brière
APPUYÉ PAR monsieur Martin Lajeunesse
ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 27 juin 2019 soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-072

Prolongation du contrat de chargé de projets – systèmes de transport intelligents

ATTENDU QUE le contrat de travail du chargé de projets en systèmes de transport intelligents prendra fin le 10 octobre 2019;

ATTENDU QUE le projet est actuellement dans sa phase de livraison et d'installation des équipements et que l'installation sera complétée vers la fin de l'automne 2019;

ATTENDU QU'après la mise en fonction des PMV, le chargé de projets devra faire la clôture du projet afin de remplir les conditions de subvention du programme du FITC;

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2019-106;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Audrey Bureau
APPUYÉ PAR monsieur Martin Lajeunesse
ET RÉSOLU :

QUE le contrat du chargé de projets en systèmes de transport intelligents, soit prolongé jusqu'au 31 mars 2020.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-073

**Promesse de cession en faveur de la Ville de Gatineau –
(lot 6 326 197) – rue Georges**

ATTENDU QUE la Société est propriétaire du lot 6 326 197;

ATTENDU QUE la Société promet de céder à la Ville de Gatineau le lot 6 326 197;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser la signature d'une promesse d'une cession d'une surlargeur de rue entre la Société et la Ville de Gatineau;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Martin Lajeunesse
APPUYÉ PAR monsieur François-Michel Brière
ET RÉSOLU :

QUE M^{me} Myriam Nadeau, présidente de la Société, et M^e Richard Vézina, secrétaire corporatif et responsable du contentieux, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Société, une promesse d'une cession d'une surlargeur de rue (lot 6 326 197).

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-074

**Adjudication d'une émission d'obligations au montant de
42 373 000 \$**

ATTENDU QUE, conformément aux Règlements d'emprunt numéros **116, 128, 138** et **151**, la Société souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Société a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunt émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 12 septembre 2019, au montant de **42 373 000 \$**;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu quatre (4) soumissions conformes;

Le détail de ces soumissions se lit comme suit :

Soumissionnaires	Prix	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
<i>Financière Banque Nationale Inc.</i>	98,86200	3 657 000 \$	1,900 %	2020	2,32429 %
		3 753 000 \$	1,900 %	2021	
		3 850 000 \$	1,900 %	2022	
		3 950 000 \$	1,950 %	2023	
		20 983 000 \$	2,000 %	2024	
		6 180 000 \$	2,300 %	2029	
<i>Marchés Mondiaux CIBC Inc.</i>	98,79421	3 657 000 \$	1,850 %	2020	2,32970 %
		3 753 000 \$	1,850 %	2021	
		3 850 000 \$	1,850 %	2022	
		3 950 000 \$	1,900 %	2023	
		20 983 000 \$	2,000 %	2024	
		6 180 000 \$	2,300 %	2029	
<i>Valeurs Mobilières Desjardins Inc.</i>	98,55700	3 657 000 \$	1,900 %	2020	2,39275 %
		3 753 000 \$	1,900 %	2021	
		3 850 000 \$	1,900 %	2022	
		3 950 000 \$	1,950 %	2023	
		20 983 000 \$	2,000 %	2024	
		6 180 000 \$	2,300 %	2029	
<i>BMO Nesbitt Burns Inc.</i>	98,96600	3 657 000 \$	1,900 %	2020	2,41035 %
		3 753 000 \$	1,950 %	2021	
		3 850 000 \$	2,000 %	2022	
		3 950 000 \$	2,100 %	2023	
		20 983 000 \$	2,200 %	2024	
		6 180 000 \$	2,250 %	2029	

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme *Financière Banque Nationale Inc.* est la plus avantageuse;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Myriam Nadeau
 APPUYÉ PAR madame Marie-Pier Bouladier
 ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de **42 373 000 \$** de la Société de transport de l'Outaouais soit adjugée à la firme *Financière Banque Nationale Inc.*;

QUE demande soit faite à cette dernière de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation et, à cet effet, le Conseil autorise le trésorier à

signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

QUE la présidente et le trésorier de la Société de transport de l'Outaouais soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-075

Modifications aux Règlements d'emprunt numéros 116, 128, 138 et 151, concordance, courte échéance et prolongation

ATTENDU QUE, conformément aux Règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Société souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de **42 373 000 \$** qui sera réalisé le 12 septembre 2019, réparti comme suit :

Règlements d'emprunt numéro	Montant
116	526 400 \$
116	175 500 \$
128	1 752 000 \$
128	515 600 \$
138	1 403 500 \$
151	21 600 000 \$
151	16 400 000 \$
TOTAL	42 373 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les Règlements d'emprunt en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7)*, pour les fins de cette émission d'obligations et pour le Règlement d'emprunt numéro 151, la Société souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces Règlements;

ATTENDU QUE la Société avait le 9 septembre 2019, un emprunt au montant de 5 473 000 \$, sur un emprunt original de 19 443 000 \$, concernant le financement des Règlements d'emprunt numéros 116, 128 et 138;

ATTENDU QU'en date du 9 septembre 2019, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

ATTENDU QUE l'émission d'obligations qui sera réalisée le 12 septembre 2019 inclut les montants requis pour ce refinancement;

ATTENDU QU'en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des Règlements d'emprunt numéros 116, 128 et 138;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Myriam Nadeau
APPUYÉ PAR madame Marie-Pier Bouladier
ET RÉSOLU :

QUE les Règlements d'emprunt indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 12 septembre 2019;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 12 mars et le 12 septembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le Conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

Banque Laurentienne
75, boul. du Plateau, unité 109
Gatineau, Québec
J9A 3G1

8. Que les obligations soient signées par la présidente et le trésorier de la Société de transport de l'Outaouais. La Société, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées;

QU'en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 à 2029, le terme prévu dans le Règlement d'emprunt numéro 151 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 12 septembre 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QU'en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans le Règlement d'emprunt numéro 151 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **dix (10) ans** (à compter du 12 septembre 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE, compte tenu de l'emprunt par obligations du 12 septembre 2019, le terme originel des Règlements d'emprunt numéros 116, 128 et 138, soit prolongé de trois (3) jours.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-076

Règlement d'emprunt numéro 155 autorisant un emprunt de 1 500 000 \$ pour la construction d'un parc-o-bus dans le secteur Buckingham

ATTENDU QUE le but 2 du plan stratégique 2017-2026 est de jouer un rôle actif dans l'aménagement et le développement du territoire au profit d'un réseau de transport collectif performant et accessible;

ATTENDU QUE la Société prévoit l'intégration de solutions multimodales en complément au service actuel, tel que l'aménagement de parcs-o-bus;

ATTENDU QUE le propriétaire du terrain où se situe le parc-o-bus de l'Encan prévoit développer son lot, ce qui force sa fermeture;

ATTENDU QUE les travaux de construction d'un nouveau parc-o-bus dans le secteur Buckingham sont admissibles à une subvention à la hauteur de 90 % de 1,5 M\$ dans le Programme d'aide financière du Fonds pour l'infrastructure de transport en commun (PAFFITC);

ATTENDU QUE le parc-o-bus doit être opérationnel avant le 31 mars 2020 selon les conditions du programme de subvention PAFFITC;

ATTENDU QUE les coûts de construction du parc-o-bus dans le secteur Buckingham sont évalués à 1 500 000 \$;

ATTENDU QUE la Société ne dispose pas des fonds requis et, en conséquence, qu'elle doit pourvoir au financement par le biais d'un emprunt à long terme;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Martin Lajeunesse
APPUYÉ PAR madame Audrey Bureau
ET RÉSOLU :

QUE le Règlement d'emprunt numéro 155 pour la construction d'un parc-o-bus dans le secteur Buckingham ainsi qu'un emprunt de 1 500 000 \$ pour en payer les coûts soit décrété;

QUE demande soit faite au Conseil de la Ville de Gatineau d'approuver le présent Règlement, conformément à l'article 123 de la *Loi sur les Sociétés de transport en commun* (RLRQ, chapitre S-30.01);

QUE le Règlement numéro 155 soit conservé au livre des Règlements de la Société.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-077

Octroi de contrat – acquisition de vérins pour le CAAG

ATTENDU QUE lors de la réunion du Conseil d'administration du 28 juin 2018, le Règlement d'emprunt 152 a été approuvé afin qu'une mise à niveau du garage du Centre administratif Antoine-Grégoire soit effectuée (CA-2018-074);

ATTENDU QUE le projet de mise à niveau du Centre administratif Antoine-Grégoire comporte quatre (4) phases étalées sur quatre (4) années (2019, 2020, 2021 et 2022);

ATTENDU QUE chacune des phases du projet comporte la réfection des baies de travail puisqu'elles ont atteint leur fin de vie opérationnelle;

ATTENDU QU'un appel d'offres public a été lancé afin de faire l'acquisition de l'équipement de levage pour la phase 1 du projet de mise à niveau du Centre administratif Antoine-Grégoire, les phases subséquentes étant optionnelles;

ATTENDU QU'un seul soumissionnaire a déposé une offre conforme, à savoir :

Soumissionnaire	PHASE 1 (taxes incluses)	PHASE 2 (taxes incluses)	PHASE 3 (taxes incluses)	PHASE 4 (taxes incluses)
PKS Equipement & Engineering Inc.	588 212,10 \$	526 355,56 \$	885 146,54 \$	859 180,58 \$

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2019-089;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Myriam Nadeau
APPUYÉ PAR madame Audrey Bureau
ET RÉSOLU :

QUE le contrat pour l'acquisition de vérins pour le Centre administratif Antoine-Grégoire soit octroyé à la firme PKS Equipement & Engineering Inc., pour un montant pouvant totaliser 2 858 894,78 \$, toutes taxes incluses, si toutes les options sont exercées.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-078

Octroi de contrat – travaux de remplacement de vérins au CAAG

ATTENDU QUE lors de la réunion du Conseil d'administration du 28 juin 2018, le Règlement d'emprunt 152 a été approuvé afin qu'une mise à niveau du garage du Centre administratif Antoine-Grégoire soit effectuée (CA-2018-074);

ATTENDU QUE le projet de mise à niveau du CAAG comporte quatre (4) phases étalées sur quatre (4) années (2019, 2020, 2021 et 2022);

ATTENDU QUE la Société a octroyé le contrat d'acquisition de vérins à la firme PKS Equipement & Engineering inc., pour les quatre (4) phases du projet;

ATTENDU QUE la première phase du projet comprend la réfection de trois (3) baies d'entretien mécanique et d'une (1) baie de graissage;

ATTENDU QU'un appel d'offres public a été lancé afin de faire l'installation du nouvel équipement de levage pour la première phase du projet;

ATTENDU QUE deux (2) soumissionnaires ont déposé une offre conforme, à savoir :

Soumissionnaire	Prix (incluant les taxes)
6739741 Canada inc. (Gestion DMJ)	1 033 257,33 \$
St-Pie Hydraulique inc.	747 912,37 \$

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2019-107;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Martin Lajeunesse
APPUYÉ PAR monsieur François-Michel Brière
ET RÉSOLU :

QUE le contrat pour les travaux de remplacement de vérins au CAAG soit octroyé à la firme St-Pie Hydraulique inc., pour un montant total de 747 912,37 \$, toutes taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-079

Octroi de contrat – acquisition de boîtes de perception

ATTENDU QU'en vertu du Programme triennal des immobilisations pour les années 2019-2020-2021, la Société prévoyait faire l'acquisition de quarante-trois (43) autobus hybrides pour 2020;

ATTENDU QUE la Société connaît des hausses d'achalandage significatives depuis plus d'un an et que cela occasionne des surcharges sur le réseau;

ATTENDU QUE pour répondre aux besoins de la clientèle et augmenter le confort des usagers à bord des autobus, il y a lieu d'augmenter le nombre d'autobus en service;

ATTENDU QUE les quantités commandées pour 2020 ne peuvent pas être augmentées et que pour répondre à ces besoins il faut diminuer le nombre d'autobus à remiser;

ATTENDU QUE pour ce faire, il faut commander des équipements supplémentaires, dont les boîtes de perception;

ATTENDU QUE les boîtes de perception qui équipent les nouveaux autobus doivent être compatibles avec le système de vidange des boîtes de perception;

ATTENDU QU'il n'existe qu'un seul fournisseur pouvant fournir ce type de boîte de perception, à savoir, Les Industries Tag Rive-Sud Inc.;

ATTENDU QU'une entente de gré à gré a été négociée avec les industries Tag Rive-Sud Inc. pour la fourniture de quinze (15) boîtes de perception pour équiper les autobus qui seront livrés en 2020;

ATTENDU QUE le coût d'acquisition de quinze (15) boîtes de perception pour les autobus 40 pieds hybrides 2020 se chiffre à 227 443,55 \$ (taxes incluses);

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2019-105;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Marie-Pier Bouladier
APPUYÉ PAR monsieur Jocelyn Blondin
ET RÉSOLU :

QUE le contrat pour l'acquisition des quinze (15) boîtes de perception requises pour les autobus 2020, soit octroyé à la firme Tag Rive-Sud Inc., au montant de 227 443,55 \$, toutes taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-080

Octroi de contrat – location de pneus pour autobus

ATTENDU QUE le contrat de location pour la fourniture des pneus pour autobus vient à échéance le 31 octobre 2019;

ATTENDU QUE la Société a procédé à un appel d'offres public pour la fourniture de pneus pour son parc d'autobus urbains pour une durée de cinq (5) ans, incluant deux (2) années d'option;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue, soit celle de Bridgestone Canada Inc., laquelle est conforme;

ATTENDU QUE le montant total de la soumission est de 2 659 275,17 \$, toutes taxes incluses, incluant les années d'option;

ATTENDU QUE le Service de l'entretien et la Direction de l'approvisionnement recommandent d'accepter la soumission présentée par Bridgestone Canada Inc.;

ATTENDU QUE les fonds sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2019-110;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jocelyn Blondin
APPUYÉ PAR madame Maude Marquis-Bissonnette
ET RÉSOLU :

QUE le contrat pour la location de pneus d'autobus soit octroyé à Bridgestone Canada Inc., au montant évalué à 483 224,06 \$ taxes incluses, pour les années 2019-2020, 502 776,48 \$ taxes incluses, pour les années 2020-2021, 522 328,90 \$ taxes incluses, pour les années 2021-2022, 561 086,05 \$ taxes incluses, pour les années 2022-2023 et 589 859,68 \$ taxes incluses, pour les années 2023-2024, pour un montant pouvant totaliser 2 659 275,17 \$, si les options sont exercées.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-081

Octroi de contrat – construction de dalles de béton pour abribus

ATTENDU QU'il y a lieu de remplacer onze (11) dalles d'abribus sur le réseau;

ATTENDU QUE neuf (9) nouveaux abribus seront ajoutés sur le réseau afin de répondre à l'augmentation de l'achalandage;

ATTENDU QUE la Société doit procéder au remplacement d'un muret de béton sur l'un des sites d'abribus;

ATTENDU QUE la Société doit procéder à la construction d'un trottoir-dalles pour se rendre de l'abribus à la voie publique;

ATTENDU QU'un appel d'offres public a été lancé afin de faire les travaux concernés pour ledit mandat;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissionnaires ont déposé une offre conforme, à savoir :

SOUSSIONNAIRES	TOTAL DE L'OFFRE (SANS TAXES)
Les Constructions Hydrospec Inc.	494 600,00 \$
Construction Edelweiss Inc.	155 203,17 \$
Gestion DMJ	137 724,74 \$
Pavage Cavalier (7006098 Canada Inc.)	184 000,00 \$

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2019-108;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Myriam Nadeau
APPUYÉ PAR monsieur François-Michel Brière
ET RÉSOLU :

QUE le contrat pour la préparation et l'aménagement des sites, la construction de dalles de béton, d'un trottoir-dalles de béton et le remplacement d'un muret de béton soit octroyé à la firme Gestion DMJ (6739741 Canada Inc.) pour un montant total de 158 348,96 \$, toutes taxes incluses.

Approuvée à l'unanimité

CA-2019-082

Confirmation de statut de M. Steve Chapdelaine au poste de directeur de l'Approvisionnement

ATTENDU la nomination par le Conseil d'administration à son assemblée du 25 janvier 2018, de M. Steve Chapdelaine au poste de directeur de l'Approvisionnement à compter du 19 février 2018, comme en fait foi la résolution CA-2018-014;

ATTENDU que le Recueil des conditions de travail des employés cadres prévoit que tout nouvel employé est soumis à une période de probation de douze (12) mois;

ATTENDU qu'afin de permettre une meilleure évaluation de sa performance, la période de probation de M. Chapdelaine avait été prolongée de six (6) mois;

ATTENDU que M. Chapdelaine a complété sa période de probation à la satisfaction de son supérieur, M. Jean Brunet, directeur général adjoint, ressources humaines et services administratifs partagés;

ATTENDU la recommandation du comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Myriam Nadeau
APPUYÉ PAR monsieur Martin Lajeunesse
ET RÉSOLU :

QUE le statut d'employé régulier au poste de directeur de l'Approvisionnement soit accordé à M. Steve Chapdelaine rétroactivement au 19 août 2019.

Adoptée à l'unanimité

CA-2019-083

Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jocelyn Blondin
APPUYÉ PAR madame Maude Marquis-Bissonnette
ET RÉSOLU :

QUE l'assemblée soit levée à 16 h 20.

Adoptée à l'unanimité

.....
Myriam Nadeau,
Présidente

.....
Richard Vézina,
Secrétaire d'assemblée



STO

Société de transport
de l'Outaouais

**Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Conseil
d'administration de la Société de transport de l'Outaouais
tenue le 29 août 2019**

Adoptée à l'unanimité

Me Richard Vézina
Secrétaire corporatif et responsable du contentieux